

RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE A BT/TBT
(A.R. DU 08/09/2019 - LIVRE 1 - 4.2.3.2 - 4.2.4.3 - 5.3.5.2 - 5.4.2.1 - 5.4.3.6 - 5.4.4 - 7.1 - 7.2.5.1)

CONFORMITE D'UNE INSTALLATION OU D'UNE EXTENSION AVANT MISE EN USAGE
(A.R. DU 08/09/2019 - LIVRE 1 - 2.11.2 + 6.4)

Objet	Habitation	Communs																									
	Adresse	Jean Baptiste Ledoux 82, 6040 Jumet																									
	Propriétaire	DOMINICO PAGNOTTA																									
	Demandeur	Idem (propriétaire)																									
	Téléphone	0479724623																									
A.R. du 08/09/2019 - Livre 1:		Nouvelle installation (6.4.6.4)																									
Installation	Tension actuelle	3N400V																									
	Code EAN	Non communiqué																									
	Câble GRD	EXVB 4 x 16mm ²																									
	GRD	ORES																									
	Protection gén.	25A																									
	Qté tableaux	1																									
	Qté circuits	3																									
	Câble compteur-tableau	XVB 4x10mm ²																									
	Boucle à fond de fouille	16mm ²																									
	Conducteur principal de terre	16mm ²																									
Diff. gén. ≤ 300 mA (DDRG)		• 40A 300mA																									
Mesures																											
Résistance de dispersion de prise de terre (PDT) 5.3Ω		Isolement général par rapport à la PDT 500MΩ	Appareil utilisé MES013																								
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Critère</th> <th>Critère</th> <th>Critère</th> <th>Critère</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1. Résistance de dispersion de prise de terre (PDT)</td> <td>OK</td> <td>6. Protection contre contacts indirects</td> <td>OK</td> </tr> <tr> <td>2. Isolement général par rapport à la PDT</td> <td>OK</td> <td>7. Appareillage fixe et à poste fixe</td> <td>OK</td> </tr> <tr> <td>3. Continuité de terre</td> <td>OK</td> <td>8. Canalisations électriques (fils, peignes, câbles, conduits)</td> <td>OK</td> </tr> <tr> <td>4. Différentiel(s) général(aux) (DDRG)</td> <td>OK</td> <td>9. Repérages et/ou schémas unifilaire et de position</td> <td>OK</td> </tr> <tr> <td>5. Protection contre contacts directs</td> <td>OK</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Critère	Critère	Critère	Critère	1. Résistance de dispersion de prise de terre (PDT)	OK	6. Protection contre contacts indirects	OK	2. Isolement général par rapport à la PDT	OK	7. Appareillage fixe et à poste fixe	OK	3. Continuité de terre	OK	8. Canalisations électriques (fils, peignes, câbles, conduits)	OK	4. Différentiel(s) général(aux) (DDRG)	OK	9. Repérages et/ou schémas unifilaire et de position	OK	5. Protection contre contacts directs	OK		
Critère	Critère	Critère	Critère																								
1. Résistance de dispersion de prise de terre (PDT)	OK	6. Protection contre contacts indirects	OK																								
2. Isolement général par rapport à la PDT	OK	7. Appareillage fixe et à poste fixe	OK																								
3. Continuité de terre	OK	8. Canalisations électriques (fils, peignes, câbles, conduits)	OK																								
4. Différentiel(s) général(aux) (DDRG)	OK	9. Repérages et/ou schémas unifilaire et de position	OK																								
5. Protection contre contacts directs	OK																										

CONFORME

Installation conforme aux prescriptions de l'A.R. du 08/09/2019 - Livre 1.

Schémas unifilaires et plans de position contrôlés conformes, datés et signés

Installation à faire de nouveau contrôler avant

25 ans après émission du rapport conforme (avant le 03/11/2047)

Bornes amont de la protection différentielle générale scellées ?

Oui

Pour CERTIGREEN test, l'inspecteur



ANTONINO
FRANCALANZA



EN FORMATION

Olivier
Gillet
0495 59 53 76





CERTIGREEN test - asbl de contrôle agréé
Adresse Rue de la Vecquée 170
B-4100 Seraing
Tél +32 471 58 07 08
E-mail info@certigreen.be
TVA BE 0650 647 987
www.certigreen.be



P.V. N° AFR-BTD-03-11-22-9899-CF

Date de visite : 03/11/2022

1^{re} visite

Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation, et uniquement sur les installations domestiques concernées par la demande qui nous a été adressée. Aucune modification apportée à l'installation après le passage de l'agent-visiteur n'est prise en compte dans ce rapport. Toute réclamation est à transmettre à la société par écrit. Il peut être fait appel aux résultats d'inspection via recours au SPF Economie Direction générale de l'Energie. Toute information contenue dans le présent rapport est confidentielle et ne peut être divulguée qu'au demandeur et au propriétaire. Seul le service du ministère fédéral de l'économie en charge de la surveillance des organismes de contrôle agréé peut avoir accès, à sa demande, à ces informations. En cas d'absence d'une boucle de terre conforme à l'AR du 8/9/19 - Livre 1 - 5.4.2.1.b et c., le propriétaire, gestionnaire ou exploitant peut demander une dérogation au SPF Economie Direction générale de l'Energie, seule autorité compétente pour déterminer les mesures à prendre pour pallier ce manquement.

Obligations du propriétaire (AR du 8/9/19 Livre 1 - 9.1.2 + 3.1.2 + 6.4.6.4) : 1. Conserver, dans le dossier de l'installation électrique, ce procès-verbal, les plans et toute notice décrivant les garanties de sécurité que doivent présenter certaines machines, appareils ou canalisations électriques (nous conseillons de placer une copie de ces documents à proximité du tableau électrique principal) - 2. Renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique - 3. Aviser immédiatement le Ministre des affaires économiques, Direction générale de l'Energie, de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité - 4. Entretenir ou faire entretenir son installation (tester régulièrement toutes les protections à courant différentiel résiduel via leur bouton de test, resserrer les bornes des tableaux une fois par an, dépoussiérer,...) - 5. Prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions de l'AR du 8/9/19 Livre 1 soient en tout temps observées - 6. Transmettre au locataire, nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant le dossier de l'installation électrique.

Infractions



CERTIGREEN test - asbl de contrôle agréé

Adresse Rue de la Vecquée 170
B-4100 Seraing
Tél +32 471 58 07 08
E-mail info@certigreen.be
TVA BE 0650 647 987
www.certigreen.be



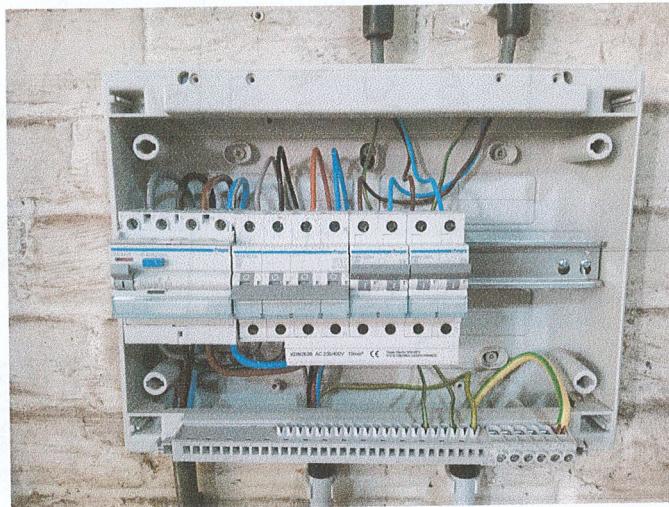
655-INSP

P.V. N° AFR-BTD-03-11-22-9899-CF

Date de visite : 03/11/2022

1^{re} visite

Photos annexes



Rue Jean Ratisso le Dix
6040 Jumet no 82.

Enseic

R.
5 C1
T C2
2+N
A

LED
C1

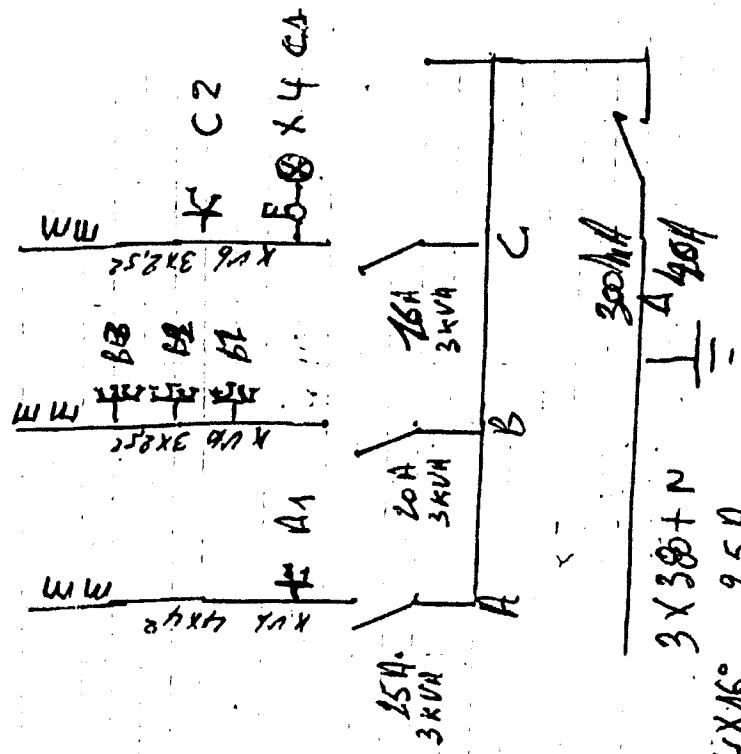
LED
C1

LED
C1

Tb.
B1
B2
B3

LED
C1

LED
C1



Different	Different	Different
300A	P.C	LAMPS
25A	25A	16A
3+N	3+N	220V

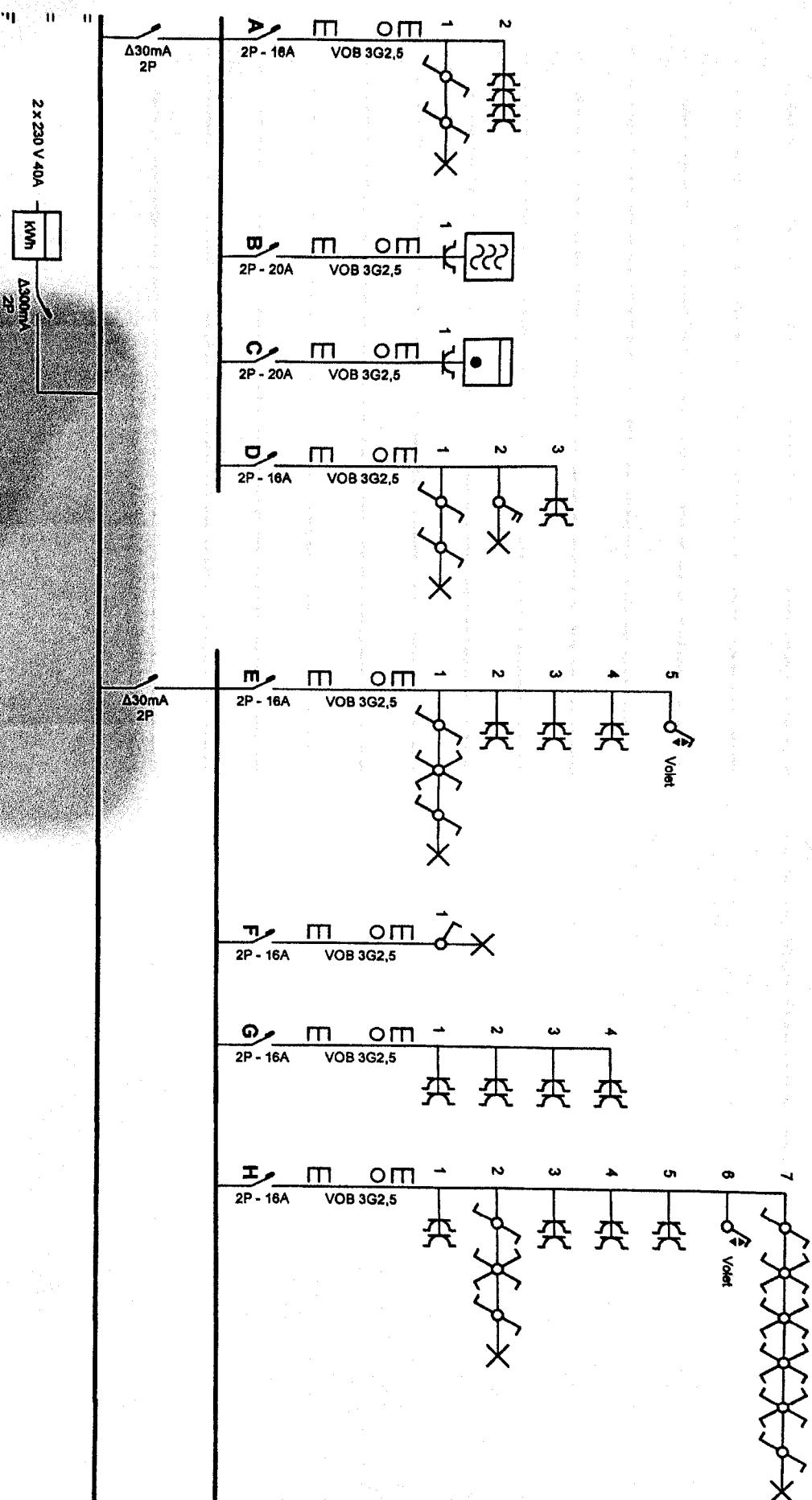
A B C
S. - Antonino Francalanza
CERTIGREEN CERT 04 388 12 94

SCHEMA D'IMPLANTATION DES COMPTEURS ELECTRIQUES

Coordonnées du demandeur																					
NOM :	PAGNOTTA																				
TEL / GSM / Email :	0479-724623																				
Coordonnées de la personne de contact																					
NOM :	0																				
TEL / GSM / Email :	0																				
Coordonnées de l'adresse d'exécution du raccordement																					
ADRESSE (Rue,N°, Boîte,C. Postal,Localité) :	RUE JEAN-BAPTISTE LEDOUX 82 JUMET																				
Caractéristiques techniques de l'installation																					
TENSION D'ALIMENTATION (V):	400																				
NOMBRE TOTAL DE POINTS D'ACCÈS (compteurs):	2																				
ENTREE DU CÂBLE:	HAUT																				
SECTION DU CÂBLE:																					
LOCALISATION DE L'ENSEMBLE DE COMPTAGE:																					
ENSEMBLE N° :	1																				
Si obligation de fractionner l'ensemble, il faut indiquer l'emplacement																					
<table border="1"> <tr> <td>Point d'accès N° : Appart</td> <td>Point d'accès N° : Atelier</td> <td><input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></td> <td>Entrée de câbles</td> </tr> <tr> <td>Type de comptage : Bihoraire</td> <td>Type de comptage : Simple Tarif</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nbre de phases Monophasé</td> <td>Nbre de phases Triphasé 400V</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Réglage disj. Prot. (A) 40</td> <td>Réglage disj. Prot. (A) 25</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>EAN 541449020713753676</td> <td>EAN 541449020706346984</td> <td>Interruuteur 250 A</td> <td></td> </tr> </table>		Point d'accès N° : Appart	Point d'accès N° : Atelier	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Entrée de câbles	Type de comptage : Bihoraire	Type de comptage : Simple Tarif			Nbre de phases Monophasé	Nbre de phases Triphasé 400V			Réglage disj. Prot. (A) 40	Réglage disj. Prot. (A) 25			EAN 541449020713753676	EAN 541449020706346984	Interruuteur 250 A	
Point d'accès N° : Appart	Point d'accès N° : Atelier	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Entrée de câbles																		
Type de comptage : Bihoraire	Type de comptage : Simple Tarif																				
Nbre de phases Monophasé	Nbre de phases Triphasé 400V																				
Réglage disj. Prot. (A) 40	Réglage disj. Prot. (A) 25																				
EAN 541449020713753676	EAN 541449020706346984	Interruuteur 250 A																			
<small>NOM, DATE et SIGNATURE DU GRO:</small>  PAGNOTTA 25/10/2022																					

1

ii ii ii (iii) (iii)



Adresse de l'installation électrique

Hiro
Avenue Jean Léclerc 82

6940 Jumet

Tél:-

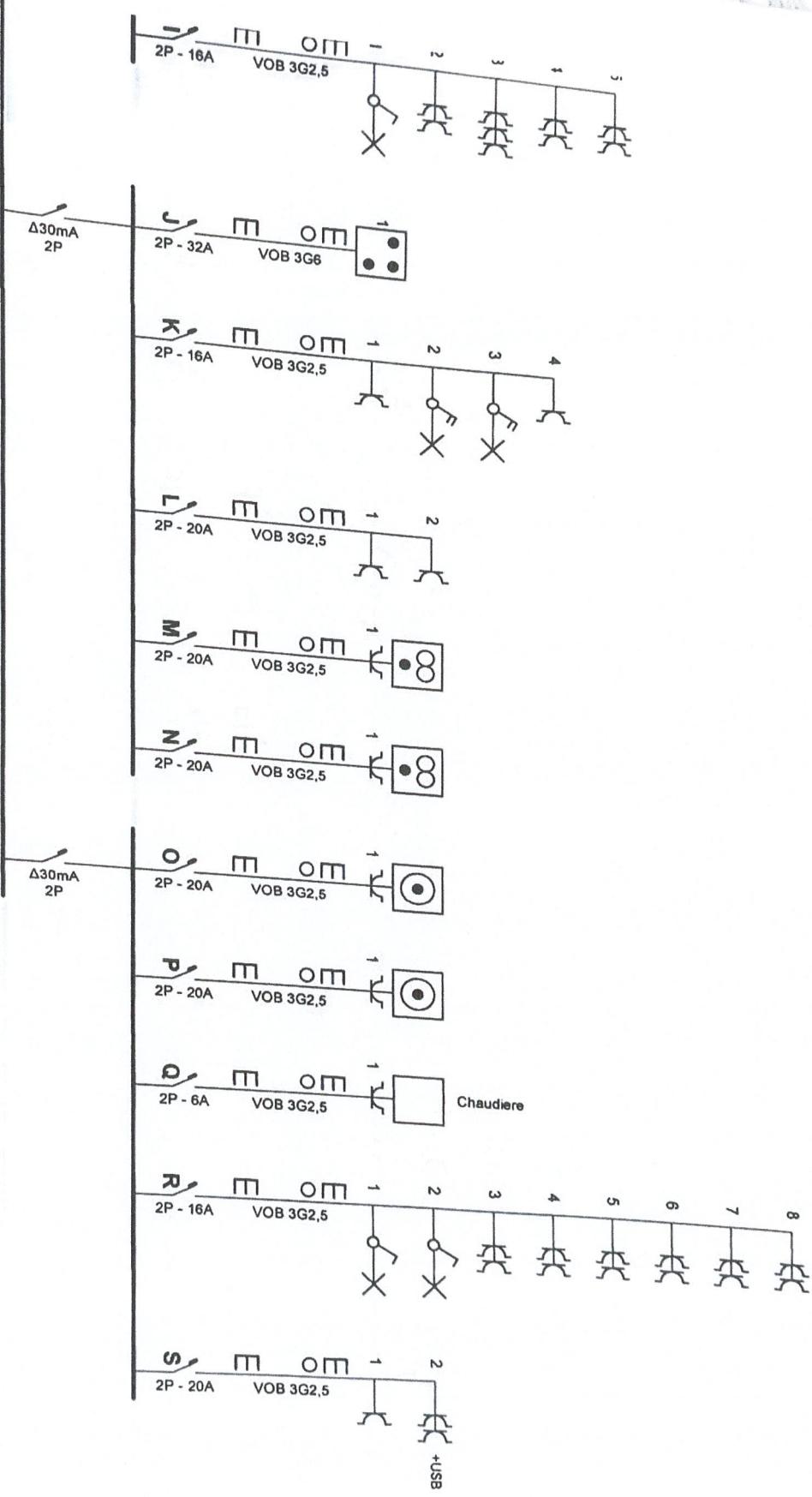
GSM:-

Fax:-

e-mail:-

Installateur

Tél:-
Fax:-
GSM:-
e-mail:-



Adresse de l'installation électrique

Mimo
Avenue Jean Ledoux 82

6040 Jumet

Tél.: -

Fax: -

e-mail: -

Installateur

GSM: -

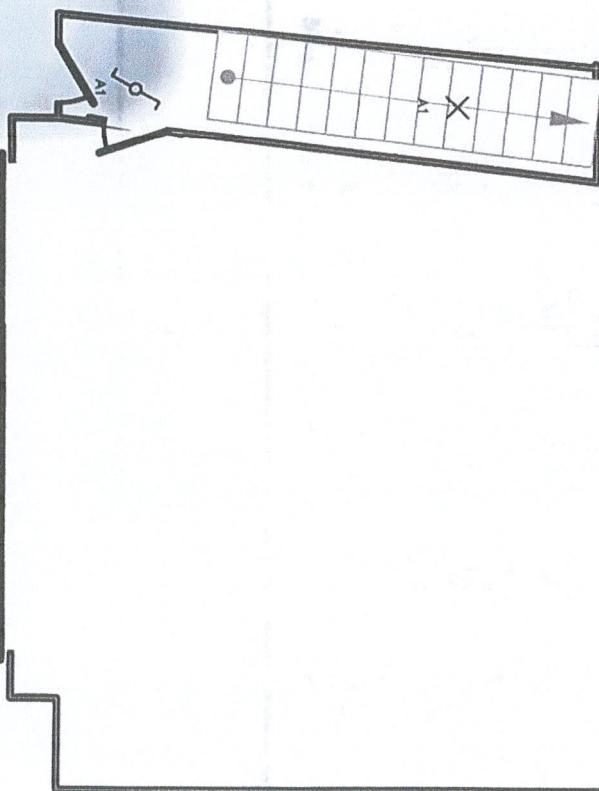
Télé: -

Fax: -

e-mail: -

Rez-de-chaussée

KWH



Adresse de l'installation électrique

Mimo
Avenue Jean Ledoux 82

6040 Jumet

Tél.: -

GSM: -

Fax: -

e-mail: -

Installateur

Tél.: -
GSM: -

Fax: -

e-mail: -

P. 3/5
Schéma de position
2 x 230V ~ 50Hz


Boer
Andrea Paci
02/726.64.04
www.attescontrol.be
TVA: BE 0732.536.476
663-INSPI



P. Doyen

Adressse de l'Installation électrique
Mimo
Avenue Jean Ledoux 82
6040 Jumet
Tél.: - GSM: -
Fax: -
e-mail: -

Tel.: -
GSM: -
Fax: -
e-mail: -

